

COMMISSION  
FINANCES  
ET BUDGET  
LIGUE  
HAUTS-DE-FRANCE



# GUIDE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Saison 2025-2026

LIGUE DE HANDBALL DES HAUTS-DE-FRANCE  
5700000@ffhandball.net



## NOTE EXPLICATIVE

### AFFILIATION – REAFFILIATION

---

- La feuille de renseignements est UN ELEMENT INDISPENSABLE pour la demande d'affiliation ou de ré-affiliation. Merci donc de nous envoyer cette fiche complétée au secrétariat de la ligue [5700000@ffhandball.net](mailto:5700000@ffhandball.net).  
Pour tout changement sur ces renseignements (changement présidents, secrétaire, ...) durant la saison sportive, il est important de prévenir le secrétariat.  
Cela nous permettra de mettre à jour nos bases de données ainsi que l'annuaire clubs.

### LES PAIEMENTS

---

Rappel : Pour les paiements (Licences, Mutations, Affiliations...) merci d'attendre la réception de la facture avant d'envoyer le virement correspondant. Pas de règlement anticipé.

Attention à différencier les paiements ITFE (Institut de formation) et la Ligue

#### Calendrier de Facturation :

- Affiliation entre le 1/06 et le 31/08
- Engagement entre le 01/09 et le 30/09
- Licences et mutations :
  - **30/09 (Licences qualifiées entre le 1/06 et 30/09)**
  - **31/12 (Licences qualifiées entre le 01/10 au 31/12)**
  - **31/05 (Licences qualifiées entre le 01/01 au 31/05)**

**En cas de retard de paiement la Ligue appliquera le Règlement Fédéral :**

- **Pénalités de retard (taux annuel) : 10.00%**
- **Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €**

# LES MUTATIONS

Période normale de mutation 2025 : 1<sup>er</sup> juin au 31 Juillet 2025

- Nous vous conseillons d'éviter de valider une mutation le dernier jour de la période normale de mutation  
En cas de manquement (une signature sur papier ou autres), la mutation vous sera automatiquement retournée et basculera en Hors période donc justificatif à ajouter (accord du club quitté)



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
HAUTS DE FRANCE

Rel

## RIB DE LA LIGUE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale					
16275	00600	08000626179	69		
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib		
Domiciliation			BIC		
CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE			CEPAFRPP627		
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)					
FR76	1627	5006	0008	0006	2617 969
Agence			Intitulé du compte		
CENTRE D AFFAIRES LITTORAL			LHDF DE HANDBALL		
CENTRE D AFFAIRES LITTORAL 39 PLACE DE LA REPUBLIQUE			RESIDENCE LA VILLA DES MOULINS 43 RUE ALBERT SAMAIN		
59140 DUNKERQUE TEL :			59650 VILLENEUVE D ASCQ		

# FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

Afin d'actualiser et d'enrichir l'annuaire de la Ligue de Handball des Hauts-de-France et ainsi faciliter la communication entre les différentes structures de notre territoire, merci de bien vouloir compléter les renseignements ci-dessous. Merci de renseigner au moins un numéro de téléphone qui sera visible dans l'annuaire. Les factures dématérialisées seront envoyées aux adresses mails clubs des destinataires cochés.

NUMERO DU CLUB :

NOM DU CLUB :

CORRESPONDANT CLUB :

PRESIDENT(E)       TRESORIER(E)       SECRETAIRE

DESTINATAIRE DES FACTURES :

PRESIDENT(E)       TRESORIER(E)       SECRETAIRE

**Document rempli à la date du :**

Pour tout changement en cours de saison sportive, merci de compléter à nouveau la feuille de renseignement en y incluant les modifications et d'envoyer les éléments au secrétariat de la Ligue à [5700000@ffhandball.net](mailto:5700000@ffhandball.net)

PRÉSIDENT(E) DU CLUB		Visible dans l'annuaire <i>Rayez la mention inutile</i>		Destinataire Factures Adresse club + 2 pers max
NOM - PRÉNOM		OUI	<del>NON</del>	<input type="checkbox"/>
ADRESSE POSTALE		OUI	NON	
TÉLÉPHONE(S)		OUI	NON	
E-MAIL		OUI	NON	

SECRÉTAIRE DU CLUB		Visible dans l'annuaire <i>Rayez la mention inutile</i>		
NOM - PRÉNOM		OUI	<del>NON</del>	<input type="checkbox"/>
ADRESSE POSTALE		OUI	NON	
TÉLÉPHONE(S)		OUI	NON	
E-MAIL		OUI	NON	

TRÉSORIER(E) DU CLUB		Visible dans l'annuaire <i>Rayez la mention inutile</i>		
NOM - PRÉNOM		OUI	<del>NON</del>	<input type="checkbox"/>
ADRESSE POSTALE		OUI	NON	
TÉLÉPHONE(S)		OUI	NON	
E-MAIL		OUI	NON	

REFERENT FORMATION CLUB	
NOM - PRÉNOM	
TÉLÉPHONE(S)	
E-MAIL	

## SALLES / GYMNASES DE COMPETIONS CLUB - COULEURS MAILLOTS CLUB

<p style="text-align: center; text-decoration: underline;">SALLE / GYMNASSE (la plus utilisée)</p> <p>Nom : _____</p> <p>Adresse : _____</p>	<p style="text-align: center; text-decoration: underline;">SALLE / GYMNASSE 2</p> <p>Nom : _____</p> <p>Adresse : _____</p>
<p style="text-align: center; text-decoration: underline;">COULEUR MAILLOTS À DOMICILE</p> <p>Joueurs : _____</p> <p>Gardiens : _____</p>	<p style="text-align: center; text-decoration: underline;">COULEURS MAILLOTS À L'EXTERIEUR</p> <p>Joueurs : Gardiens : _____</p>

Pour les clubs qui souhaitent renseigner un maillot bicoloré ou multicoloré, compléter le champ « AUTRE COULEUR »

## BORDEREAU D'AFFILIATION / REAFFILIATION CLUBS 2025/2026

NUMERO DU CLUB :

NOM DU CLUB :

AFFILIATION / COTISATION			
	MONTANT	COCHEZ LA CASE CONCERNEE	MONTANT A PAYER
NIVEAU NATIONAL	700 €		
NIVEAU REGIONAL	530 €		
NIVEAU DEPARTEMENTAL	65 €		
<b>SOUS TOTAL 1</b>			€

FRAIS DE GESTION			
	MONTANT	COCHEZ LA CASE CONCERNEE	MONTANT A PAYER
CLUBS LNH/LFH/D2/N1	600 €		
CLUBS N2 / N3	430 €		
CLUBS REGIONAUX	290 €		
CLUBS -17/-18 CHPT FRANCE	400 €		
<b>SOUS TOTAL 2</b>			€

ABONNEMENTS OBLIGATOIRES FFHB (SUPPORTS DIGITAUX)	
	MONTANT MONTANT A PAYER
HANDMAG + APPROCHES DU HAND	111 €

<b>TOTAL (sous total 1+ 2 + 111€)</b>	<b>€</b>
---------------------------------------	----------

Merci d'attendre la réception de la facture avant d'envoyer le virement correspondant. Pas de règlement anticipé.

**En cas de retard de paiement la Ligue appliquera le Règlement Fédéral**

## TARIFS DES LICENCES ET MUTATIONS SAISON 2025/2026

LICENCES (1)	
	TARIFS LICENCE
DIRIGEANT* / JEUNE DIRIGEANT/BLANCHE*	44,41 €
JOUEUR / BLANCHE JOUEUR + 16ANS	70,68 €
JOUEUR 12/16 ANS	46,77 €
JOUEUR -12 ANS	32,91 €
LOISIRS Senior	57,68 €
LOISIRS 12/16 ANS	28,39€
LOISIRS -12 ANS	28,39€
HANDFIT 12/16 ANS	52,82€
HANDFIT +16 ANS	57,68€
BEACH +16 ANS	56,90€
BEACH 12/16 ANS	36,35€
BEACH LOISIR +16 ANS	57,68€
BEACH LOISIR 12/16 ANS et -12 ANS	28,39€
PARAHAND COMPETITIVE	56,90€
HANDESEMBLE	23,89€
BABY HAND (2 - 5 ans)	23,11 €
CORPO	56,90 €
EVENEMENTIELLES	0 €

MUTATIONS (2)	
Période normale mutation du 1 <sup>er</sup> juin au 31 juillet 2025	
	TARIFS MUTATION
JOUEUR + 16 ANS	200 €
JOUEUR 13/16 ANS	120 €
JOUEUR 12 ANS ET -	GRATUIT
DIRIGEANTS	GRATUIT

**NB : application des règlements fédéraux en cas d'absence de paiement dans les délais impartis**

**Merci d'attendre la réception de la facture avant d'envoyer le virement correspondant. Pas de règlement anticipé.**

**En cas de retard de paiement la Ligue appliquera le Règlement Fédéral**

**BORDEREAU ENGAGEMENT CHAMPIONNATS  
FEMININS ET MASCULINS  
SAISON 2025 /2026**

MASCULINS :

	Montant	Nombre d'équipes	Montant à payer
Prénationale	275 €		€
Excellence	260 €		€
Honneur	245 €		€
-18 REGION	150 €		€
-15 REGION	140 €		€
Coupe de France	51 €		€
	<b>SOUS - TOTAL 1</b>		€

FEMININES :

	Montant	Nombre d'équipes	Montant à payer
Nationale 3	1300 €		€
Prénationale	275 €		€
Excellence	260 €		€
-18 REGION	150 €		€
-15 REGION	140 €		€
Coupe de France	51 €		€
	<b>SOUS - TOTAL 1</b>		€

**Merci d'attendre la réception de la facture avant d'envoyer le virement correspondant. Pas de règlement anticipé.**

**En cas de retard de paiement la Ligue appliquera le Règlement Fédéral**

# AMENDES COC

## Eléments Guide Financier FFHB 2025-2026

### CADRE GÉNÉRAL *(article 152 des règlements généraux)*

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION ET MONTANT	
25.2.8.2.2	Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	tous		40 €
26.2.4				
30.1.2	Non-respect de l'obligation de licence	tous		de 100 € à 5 000 € max
35.3	Non-respect de l'obligation liée à la mention « encadrant »	tous	1 <sup>er</sup> manquement	Avertissement
			A partir du 2 <sup>ème</sup> manquement	
77	Non homologation des règlements de compétition	D et R		Avertissement
			Si récidive	110 €
			Si récidive	160 €
79	Adoption de règlements non conformes	D	Refus d'autorisation d'organiser	110 €
		R		160 €
83	Absence de maillots différents	N		320 €
		R		130 €
		D		64 €
		LFH		3 000 €
85	Aire de jeu non complètement adaptée aux textes en vigueur	N		1 500 €
		R		750 €
		D		250 €
		N		40 €
88.1	Absence de responsable de l'espace de compétition	R		20 €
		D		10 €
		N		110 €
93	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	R		50 €
		D		20 €
		N	> 16 ans : 160 €	autres : 80 €
94	Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu	R	> 16 ans : 50 €	autres : 20 €
		D	> 16 ans : 20 €	autres : 10 €
		N		590 €
98.2.1	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	R		210 €
		D		110 €
		N		40 €
98.2.2	Non-respect du délai de la mise à jour de la base de données	R		20 €
		D		10 €
		N		40 €
98.2.3.1 98.2.3.2	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club et par mention manquante)	R		20 €
		D		10 €
		N		40 €
91.2.2 a) 91.2.2 b) 98.2.3.3	Inscription d'un OTM non conforme	R		20 €
		D		10 €
		N		40 €

N : toutes divisions nationales, y compris LFH, sauf quand précisé. R : toutes divisions régionales, y compris prénationales. D : toutes divisions départementales.

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION	MONTANT
98.2.3.2	Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	LFH		300 €
		D2F et NTM		200 €
		autres championnats de France		100 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2	Manquement au relevé des buts par le secrétaire	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.4	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club du juge-arbitre et par mention manquante)	N		20 €
		R et D		10 €
98.4	Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.6.1	Officiel de banc ou de table non licencié	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.7	Non-respect des délais de transmission de la feuille de match	N	Après 20H ou minuit S Selon l'heure du match	40 €
		R		20 €
		D		10 €
		N	Au-delà du 3 <sup>e</sup> jour ouvrable	190 €
		R		130 €
		D		60 €
100.1 et 100.2	Match à jouer ou à rejouer, indemnité de repas par personne (déplacement >150 km aller)	tous		16,10 €
104.2	Forfait isolé > 16 ans	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
	Forfait isolé jeunes et < 18 ans	N		250 €
		R		110 €
		D		60 €
104.3	Forfait général > 16 ans	N		1 770 €
		R		630 €
		D		330 €
	Forfait général jeunes et < 18 ans	N		750 €
		R		330 €
		D		180 €
104.4	Forfait Coupe de France M & F	D1 / D2	Jusqu'au 32 <sup>e</sup> de finale	10 000 €
			16 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> de finale	20 000 €
			1/4, demi-finale	30 000 €
			Finale	50 000 €
	Forfait Coupe de France Fédérale	F	Augmenté de l'indemnité km base péréquation	590 €
	Forfait Coupe de France Régionale	R	à partir du 1 <sup>er</sup> tour	100 €
à partir du 2 <sup>e</sup> tour			150 €	
Forfait Coupe de France Départementale	D	à partir du 1 <sup>er</sup> tour	40 €	
105	Non communication d'un résultat	N		90 €
			si récidive	160 €
		R		30 €
109	Match perdu par pénalité > 16 ans	D		10 €
		N		100 €
		R		50 €
	Match perdu par pénalité jeunes et < 18 ans	N		80 €
			R	
		D		10 €

## ORGANISATION DE MATCHES DE SÉLECTION *(article 152 des règlements généraux)*

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	MONTANT
112	Absence de demande d'autorisation	tous	170 €
113	Absence de demande de juge-arbitre officiel	tous	90 €
114	Absence de feuille de match	D	40 €
		R	80 €
		N	210 €
		I	430 €
116	Non transmission de convocation	tous	210 €

## ORGANISATION DE RENCONTRES AMICALES *(article 152 des règlements généraux)*

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	MONTANT
139	Absence de déclaration d'organisation	D	50 €
		R	110 €
		N	320 €
140	Absence de demande d'autorisation	I	640 €
141	Absence de demande de juge-arbitre officiel	D	50 €
		R	110 €
		N	320 €
		I	640 €
143	Absence de feuille de match	D	40 €
		R	80 €
		N	210 €
		I	430 €
144	Non-respect des dispositions prévues dans la déclaration d'organisation	D	50 €
		R	110 €
		N	320 €
		I	640 €

I : niveau international. N : toutes divisions nationales, y compris LFH. R : toutes divisions régionales, y compris prénationales. D : toutes divisions départementales.

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS NATIONALES

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT
8.7.2	Forfait en phase finale	820 €

## RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES COMPÉTITIONS NATIONALES

### Règlement médical de la LFH

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT
Chap. 7 Renvoi à l'art. 3-2	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille dematch)	Par mention manquante * : – 1 <sup>re</sup> infraction : amende de 200 € avec sursis – 2 <sup>e</sup> infraction : amende de 400 € ferme (= révocation du sursis de la 1 <sup>re</sup> infraction + 200 €) – À partir de la 3 <sup>e</sup> infraction : amende de 400 € ferme par infraction

\* L'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.

### Règlement marketing et communication de la LFH

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
	Tout manquement au règlement (par ex. concernant les statistiques ou la vidéo, mais aussi la charte graphique)	330 €
Annexe 4	Tout manquement au cahier des charges des diffusions TV	10 000 €

### Règlement particulier de la D2F

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
5.1	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match) <i>Il est précisé que l'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.</i>	<i>Par mention manquante :</i> – 1 <sup>re</sup> infraction : amende de 200 € avec sursis – 2 <sup>e</sup> infraction : amende de 400 € ferme (= révocation du sursis de la 1 <sup>re</sup> infraction + 200 €) – à partir de la 3 <sup>e</sup> infraction : amende de 400 € ferme par infraction
5.2	Manquement dans la tenue ou l'envoi des statistiques de match	330 €
6	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	330 €

### Règlement particulier de la N1M

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
5	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	330 €
7	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match) <i>Il est précisé que l'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.</i>	<i>Par mention manquante :</i> – 1 <sup>re</sup> infraction : amende de 200 € avec sursis – 2 <sup>e</sup> infraction : amende de 400 € ferme (= révocation du sursis de la 1 <sup>re</sup> infraction + 200 €) – à partir de la 3 <sup>e</sup> infraction : amende de 400 € ferme par infraction

### Règlement particulier de la Coupe de France masculine et féminine

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
3.8	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	330 €

*Les amendes spécifiquement prévues en cas de manquement aux obligations d'ordre marketing et communication, notamment pour les matches télévisés, sont fixées directement par les annexes du règlement de la Coupe de France nationale.*

# AMENDES DISCIPLINAIRES

Éléments Guide financier fédéral 2025-2026

## PÉNALITÉS ATTACHÉES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le montant des pénalités financières est réduit de moitié pour l'ensemble des sanctions disciplinaires assorties de sursis.

ART. RÉF.	SANCTION	NIVEAU	MONTANT
16 et 20.1	avertissement et / ou blâme	N	45 €
		R et D	30 €
	Par date de suspension ferme	LFH	180 €
		D2F, N1M et N1F	150 €
		N2M et N2F	120 €
		N3M, N3F, -18M et -18F	90 €
		R et D	60 €
		suspension ou retrait/interdiction de licence d'un an	N
	suspension ou retrait/interdiction de licence <b>par année supplémentaire au-delà d'un an</b>	R et D	1 400 €
		N	1 000 €
	inéligibilité à temps (par an)	R et D	500 €
		N	600 €
	radiation	N	5 000 €
		R et D	2 600 €
	huis clos, <b>par date</b>	N	500 €
		R	200 €
		D	100 €
	suspension de salle, <b>par date</b>	N	700 €
		R	300 €
		D	200 €
N		400 €	
<b>Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc ou comportement collectif inacceptable de l'équipe, par point au classement pour l'équipe</b>	R et D	200 €	

Pour les clubs de LNH (D1M et D2M), les pénalités financières applicables sont celles figurant au règlement disciplinaire de la LNH (y compris devant le jury d'appel et y compris pour les procédures concernant des rencontres de Coupe de France nationale).

## RÈGLEMENT RELATIF À L'ACTIVITÉ D'AGENT SPORTIF DE HANDBALL

OBJET	MONTANT
Violation de la réglementation Agent sportif (licencié, club ou agent)	1 500 € à 3 000 € (si récidive)

## PÉNALITÉS LIÉES AU CONTRÔLE DE GESTION

(Règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs)

ANNEXE 6	OBJET		SANCTION ET / OU MONTANT DE LA PÉNALITÉ FINANCIÈRE
	Non-respect de la procédure de suivi <b>semestriel</b> (applicable	1re infraction	Avertissement

A	aux clubs D1F, D2F et N1M Élite)	2ème infraction	Pénalité financière de 400 €	
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou 1 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou 2 000 €
B	Non-transmission d'éléments et documents utiles suite à une demande écrite émanant de la CNCG (par exemple une situation comptable intermédiaire)	1re infraction	Avertissement	
		2ème infraction	Pénalité financière de 400 €	
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou 1 000 €
C	Non-respect d'une échéance sur la durée totale du plan d'apurement	4ème infraction	Rétrogradation	et / ou 2 000 €
		1re infraction	Pénalité financière de 400 €	
		2ème infraction	Pénalité financière de 1 000 €	
D	Non-versement mensuel des salaires dans les conditions fixées par le code du travail et/ou la CCNS et/ou la CCHPF, ou retard de paiement des charges sociales et fiscales aux organismes concernés	3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou 2 000 €
		2ème infraction	Rétrogradation	et / ou 2 000 €
		1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €	
E	Non-transmission à la CNCG de tout document relatif à un contrôle social, fiscal, ou à un litige prud'homal	2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou 2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation	et / ou 2 000 €
		1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €	
F	Non-transmission à la CNCG de déclaration de procédure de sauvegarde ou procédant à une déclaration d'état de cessation des paiements.	2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou 2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation	et / ou 2 000 €
		1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €	
G	Non-respect de la procédure de suivi annuel (applicable aux clubs D1F, D2F et N1M Élite)	2ème infraction	Pénalité financière de 1 000 €	
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou 2 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou 2 000 €
H	Non-transmission à la CNCG de la fiche financière actualisée du club suite à un mouvement de salariés en cours de saison	1re infraction	Pénalité financière de 400 €	
		2ème infraction	Pénalité financière de 1 000 €	
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou 2 000 €
I	Non-respect de la procédure de suivi annuel (applicable aux clubs N1M (hors poule Fédérale), N2M, N3M, N1F et N2F)	4ème infraction	Rétrogradation	et / ou 2 000 €
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou 1 000 €
		2ème infraction	Pénalité financière de 400 €	
J	Refus de répondre à un audit	1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €	
		2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou 2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation et / ou	2 000 €